

**Agir en faveur de l'emploi et des entreprises****P1****Agir pour l'agro-alimentaire et les filières alimentaires****E300**

Le Conseil Régional,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,

**VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,

**VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022/2028,

**VU** la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant la Stratégie régionale « Terre Mer, agissons pour une alimentation durable »,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaire intervenu lors de la séance du Conseil régional du 19 octobre 2023,

**CONSIDERANT** l'avis du CESER

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Agricultures, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2024 d'une dotation de 7 600 000 € d'autorisations de programme et de 3 055 800 € d'autorisations d'engagement, ainsi que 5 901 000 € de crédits de paiement en investissement et de 2 604 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme « E300 - Agir pour l'agro-alimentaire et les filières alimentaires ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

REÇU le 28/12/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs